

Point d'Accès aux Droits



Vous souhaitez faire valoir vos droits, être conseillé dans vos démarches administratives ?

Les permanences organisées par la ville d'Albi en partenariat avec le Conseil départemental d'accès aux droits du Tarn, vous permettent de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.



Le point d'accès aux droits (P.A.D) : un service municipal gratuit

Le point d'accès aux droits est un service municipal gratuit ouvert à tous les Albigeois, sans condition d'âge ni de ressource. C'est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation permettant de vous apporter une information de proximité sur vos droits et devoirs, face à des questions juridiques ou administratives :

- ***écrire un courrier à une administration ;***
- ***demandeur un dossier d'aide juridictionnelle ;***
- ***comprendre un jugement ;***
- ***savoir à quel professionnel du droit s'adresser (association juridique, notaire, avocat) ;***
- ***connaître les modes amiables de règlement des conflits (conciliateur, défenseur des droits) .***



Des permanences toutes les semaines dans trois quartiers de la ville

Trois après-midi par semaine sont consacrés à ces permanences qui s'organisent de 14h à 17h. Vous serez reçu par un professionnel du droit qui vous proposera un rendez-vous pour un entretien personnalisé.



LE LUNDI

après-midi

Centre Social Adèle

10, Rue
Françoise-Dolto



LE MERCREDI

après-midi

**Centre Social
de Lapanouse**

7, square Amiral Abrial



LE VENDREDI

après-midi

**Maison des Services
Publics de Cantepau**

18, Square Bonaparte

Pour prendre votre rendez-vous :

MAISON DES SERVICES PUBLICS – ALBI RIVE DROITE

18, Square Bonaparte 81000 Albi
De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15
Tél : 05 63 49 15 00



mairie-albi.fr

